

**Procès-verbal de
la Municipalité de Sacré-Coeur**

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-COEUR

SACRÉ-CŒUR, LE 4 OCTOBRE 2021

À la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 4 octobre 2021, à 19 h, à la salle communautaire Le Cœur du Fjord, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES :

M^{me} Lise Boulianne
M^{me} Nada Deschênes
M^{me} Marie-Chantal Dufour
M^{me} Valérie Dufour
M^{me} Isabelle Tremblay
M. Tommy Gauthier
M. Billy Hovington

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION 2021-10-322

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

01. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 à 19 h;
04. État de la situation financière au 30 septembre 2021 ;
05. Acceptation des comptes à payer - Septembre 2021 ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Sacré-Coeur

06. Correspondance (liste jointe) ;

- a) Lettre de madame Marie-Claude Guérin nous informant que la Municipalité de Tadoussac met fin à l'entente de ressources humaine pour le poste de pompier de caserne ;
- b) Lettre de la Caureq nous informant des redistributions excédentaires pour l'année 2020-2021 ;

07. Message et rapports d'activités du maire et des conseillers :

- a) MRC de La Haute-Côte-Nord;
- b) Représentation et activités des comités.

08. Administration générale :

- a) Renouvellement d'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – 2022 ;
- b) M. Guy Deschênes récipiendaire d'un doctorat honoris causa pour l'année 2021 par l'Université Laval ;
- c) Période de probation agente de bureau ;
- d) Acquisition de matériel électronique pour l'adaptation de salle de vidéoconférence ;
- e) Acquisition de matériel informatique ;
- f) Libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie pour la période du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012 ;

09. Transport, hygiène du milieu et urbanisme :

- a) Collecte des encombrants et des résidus verts – Automne 2021 ;
- b) Représentants de la municipalité aux fins de l'exécution du contrat d'entretien des chemins d'hiver ;
- c) Achat de sel déglaçant 2021-2022 ;
- d) Analyse de soumission – Location machinerie et fourniture de matériaux — Travaux d'amélioration de la rue Savard ;
- e) Analyse de soumission – Fourniture de matériaux d'aqueduc - Travaux d'extension de la rue Savard ;
- f) Offre de services de Services Techniques SD ;
- g) Fermeture de l'extrémité de la rue Tremblay ;
- h) Signataire pour demande de permis de voirie ;
- i) Analyse de soumission de MEI Assainissement pour la fourniture d'équipements pour l'installation septique au quai de L'Anse-de-Roche ;
- j) Analyse de soumission de Premier Tech pour la fourniture d'équipements pour l'installation septique au quai de L'Anse-de-Roche ;
- k) Analyse de soumission de Transcie (1990) inc. pour l'implantation de l'installation septique au quai de L'Anse-de-Roche ;
- l) Analyse de soumission Mario Duchesne Électrique ajout de luminaire au quai ;
- m) Travaux d'excavation du roc au quai de L'Anse-de-Roche ;
- n) Formation spécifique pour les opérateurs municipaux en assainissement des eaux Maxime Gauthier ;
- o) Demande de dérogation mineure de monsieur Jean-Pascal Senglet ;



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de
la Municipalité de Sacré-Coeur**

10. Tourisme :

- a) Plan d'action sur l'attractivité et la rétention du milieu ;
- b) Fonds d'Aide au Tourisme (FAT) _ Sire Web ;
- c) Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) (installations sportives ;
- d) Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) (Promenade) ;
- e) Fonds pour le transport actif (FTA) (Promenade) ;
- f) Fonds pour le transport actif (FTA) bornes de vélo ;
- g) Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) - Capitainerie ;
- h) Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) – Promenade verte ;

11. Culture et loisir :

- a) Convention de modification 2021-2022 Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;
- b) Dépôt du rapport de fin d'été – Camp de jour 2021 et piscine 2021 ;
- c) Demande de location du restaurant du centre récréatif ;
- d) Demande partenariat Les Élans de Sacré-Cœur ;
- e) Activités ÉLÉ à la bibliothèque municipale de Sacré-Cœur en rapport avec le développement d'activité d'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques chez les enfants d'âge préscolaire ;

12. Santé et bien-être : (aucun point)

13. Incendie :

- a) Rapport des activités du mois de septembre 2021 ;
- b) Démission du technicien en prévention incendie et pompier volontaire ;
- c) Affichage du poste de technicien en prévention des incendies ;

14. Embellissement : (aucun point)

15. Demande d'appui et de reconnaissance :

16. Demandes d'aide financière :

- a) Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan ;

17. Affaires nouvelles :

- a) Dépôt des permis émis – septembre 2021 ;
- b) Ajournement de la séance ;
- c) _____ ;

19. Période de questions

20. Levée de la séance



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de
la Municipalité de Sacré-Coeur**

RÉSOLUTION 2021-10-323

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre, à 19 h 00, tenue à la salle communautaire Le Cœur du Fjord, soit accepté tel que rédigé.

DÉPÔT

État de la situation financière au 31 août 2021

Il est convenu de reporter ce point à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION 2021-10-324

Acceptation des comptes à payer – Septembre 2021

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la liste des comptes à payer en date du 4 octobre 2021 totalisant **137 769,64 \$** \$ décrit comme suit :

Paiement par chèque 54 524,01 \$

Paiement par dépôt automatique 27 169,56 \$

Paiement par prélèvement automatique 41 933,74 \$

Paiement payé d'avance 14 142,33 \$.

Correspondance :

- a) Lettre de madame Marie-Claude Guérin nous informant que la Municipalité de Tadoussac met fin à l'entente de ressources humaine pour le poste de pompier de caserne ;
- b) Lettre de la Caureq nous informant des redistributions excédentaires pour l'année 2020-2021 ;

Message et rapports d'activités du maire et des conseillers

Le maire, M^{me} Lise Boulianne, fait un résumé de ses activités des dernières semaines.

M^{me} Valérie Dufour, conseillère, M^{me} Nada Deschênes conseillère, M^{me} Marie-Chantal Dufour conseillère, M^{me} Isabelle Tremblay conseillère, M. Tommy Gauthier conseiller et M. Billy Hovington, conseiller font également un résumé de leurs activités des dernières semaines.

Administration générale

RÉSOLUTION 2021-10-325



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de
la Municipalité de Sacré-Coeur**

Renouvellement d'adhésion à l'Union des municipalités du Québec
(UMQ) - 2022

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le renouvellement de l'adhésion 2022 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) au montant d'environ 1 114,58 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2022.

RÉSOLUTION 2021-10-326

M. Guy Deschênes récipiendaire d'un doctorat honoris causa pour l'année 2021 par l'Université Laval

CONSIDÉRANT QUE chaque année, l'Université décerne des doctorats honorifiques pour saluer la carrière et les réalisations remarquables de personnalités d'exception;

CONSIDÉRANT QU'en 2021, ce sont 7 personnes ayant marqué de façon profonde et durable leur champ d'expertise qui recevront cet honneur prestigieux;

CONSIDÉRANT QU'à la fois, fondateur de l'usine de sciage Boisaco et de quatre entreprises connexes et cofondateur du Conseil de l'industrie forestière du Québec, monsieur Guy Deschênes est l'une des figures les plus innovantes de ce secteur de l'économie. Le complexe industriel qu'il a créé est un vertueux modèle de développement durable, de partenariat avec les Premières Nations, d'économie coopérative et de moteur régional au service de sa communauté;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de féliciter monsieur Guy Deschênes en tant que récipiendaire du doctorat honoris causa pour l'année

RÉSOLUTION 2021-10-327

Période de probation agente de bureau

CONSIDÉRANT QUE madame Émilie Gravel a été embauchée le 13 avril 2021 au poste d'agente de bureau;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 4.08 de la convention collective une période de probation de 840 heures était requise et a été complétée le 28 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE durant ces heures de travail, le directeur général a pu apprécier les compétences et les qualités de madame Gravel et en est pleinement satisfait;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Isabelle Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'embauche définitive de madame Émilie Gravel au poste d'agente de bureau rétroactivement au 29 septembre 2021 inclusivement.



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de
la Municipalité de Sacré-Coeur**

RÉSOLUTION 2021-10-328

**Acquisition de matériel électronique pour l'adaptation de salle de
vidéoconférence**

CONSIDÉRANT QUE le projet d'acquisition de matériel de vidéoconférence répondra aux besoins de la municipalité de Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de ce matériel électronique de vidéoconférence permettra une utilisation multifonctionnelle et la bonification de l'offre de service municipale aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE Solotech a soumis une proposition pour la fourniture et l'installation d'une salle de vidéoconférence dans la salle Le Cœur du Fjord au montant de 73 637,62 \$ taxes non incluses;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Haute-Côte-Nord est disposée à absorber 90 % (66 273,86 \$) du montant avant taxes pourvu que la Municipalité de Sacré-Cœur en absorbe 10% (7 363,76 \$) et qu'elle absorbe également les taxes applicables (11 027,23 \$);

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de service de Solotech et d'autoriser le paiement tel que proposé par la MRC de la Haute-Côte-Nord au montant de 18 391,00 \$ taxes incluses (7 363,76 \$ + 11 027,23 \$); le coût étant approprié à même le surplus non affecté.

RÉSOLUTION 2021-10-329

Acquisition de matériel informatique

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'un préventiviste a nécessité l'achat de matériel informatique chez Global ti pour un montant d'environ 3 185,35 \$ taxes non incluses;

CONSIDÉRANT QUE lors de la configuration des équipements, Global ti a dû procéder au branchement de prises internet ainsi que l'ajout d'interrupteurs sur le serveur et à la configuration des équipements pour un montant d'environ 4 271,55 \$ taxes non incluses;

CONSIDÉRANT QUE des logiciels de la Municipalité de Sacré-Cœur au niveau incendie sont hébergés sur le serveur de la Municipalité de Tadoussac et que celui-ci est désuet et occasionne des problèmes, il est requis de procéder à l'ajout d'un serveur sur le système de la Municipalité de Sacré-Cœur afin d'héberger nos logiciels pour un montant d'environ 1 375,00 \$ tel que proposé par Global Ti;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire administrative doit terminer la modification du système de classement des dossiers de l'inspecteur, il est requis du lui procurer une imprimante scanneur afin d'éviter les déplacements inutiles au photocopieur, et ce pour un montant d'environ 800,00 \$ taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Tommy Gauthier et résolu à et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner les achats effectués et d'autoriser les travaux sur le serveur pour le service incendie



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de
la Municipalité de Sacré-Coeur**

pour un montant total de 11 074,28 \$ taxes incluses; le coût étant approprié à même le budget régulier 2021.

RÉSOLUTION 2021-10-330

**RÉSOLUTION VISANT LA LIBÉRATION DU FONDS DE
GARANTIE EN RESPONSABILITÉ CIVILE PRIMAIRE DU
REGROUPEMENT BAS-SAIN-T-LAURENT/GASPÉSIE POUR LA
PÉRIODE DU 31 DÉCEMBRE 2011 AU 31 DÉCEMBRE 2012**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sacré-Coeur est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Promutuel sous le numéro E55227939001 et que celle-ci couvre la période du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 125 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la municipalité de Sacré-Coeur y a investi une quote-part de 6 847,00 \$ représentant 5.4776 % de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagnée de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Promutuel touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sacré-Coeur confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Promutuel pour la période du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Sacré-Coeur

être engagés.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sacré-Coeur demande que le reliquat de 16 030.49 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sacré-Coeur s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012.

CONSIDÉRANT que l'assureur Promutuel pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sacré-Coeur s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera restitué dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSE par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

Transport, hygiène du milieu

RÉSOLUTION 2021-10-331

Dépôt - Collecte des encombrants et des résidus verts – Automne 2021

Les membres du conseil ainsi que les citoyens présents à la séance sont informés que la collecte des encombrants sera sur demande seulement auprès de la MRC de la Haute-Côte-Nord.

Les membres du conseil sont également informés que la collecte des résidus verts sera effectuée les 20 et 21 octobre 2021.



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de
la Municipalité de Sacré-Coeur**

RÉSOLUTION 2021-10-332

**Représentants de la municipalité aux fins de l'exécution du contrat
d'entretien des chemins d'hiver**

Tel qu'édicté à l'article 3.6 du cahier de charges du contrat d'entretien des chemins d'hiver, il est proposé par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de nommer M. Stéphane Maltais, M. Rodrigue Maltais et M. Maxime Gauthier, représentants de la Municipalité de Sacré-Cœur, aux fins de l'exécution du contrat de l'entretien des chemins d'hiver.

RÉSOLUTION 2021-10-333

Achat de sel déglaçant 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur doit procéder à l'achat de sel déglaçant pour la saison hivernale 2021-2022;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Maxime Gauthier, directeur des travaux publics et urbanisme à octroyer le contrat de fourniture de sel déglaçant au plus bas soumissionnaire conforme soit, Sel Warwick inc. pour un coût maximum de 96,00 \$ plus les taxes applicables, la tonne métrique pour une quantité d'environ 200 tonnes métriques;

PAR CES MOTIFS, IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater Transcie 1990 inc. à effectuer le transport du port de Québec à Sacré-Cœur, au prix de 45.25 \$ plus les taxes applicables la tonne métrique : les coûts du sel déglaçant et du transport étant appropriés à même le budget régulier.

RÉSOLUTION 2021-10-334

**Analyse de soumission – Location machinerie et fourniture de
matériaux — Travaux d'amélioration de la rue Savard**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux d'amélioration de la rue Savard, M. Jeannot Lepage directeur général, a procédé à un appel d'offres sur invitation le 12 septembre 2021 pour la location de machinerie et la fourniture de matériaux ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont été invités ;

CONSIDÉRANT QUE Transcie (1990) inc. est le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 37 715,00 \$ taxes non incluses tel que démontré dans le tableau suivant :



N° de résolution
ou annotation

Analyse de soumissions location de machinerie et fourniture de
matériaux

Travaux d'amélioration de la rue Savard

Procès-verbal de la Municipalité de Sacré-Coeur

Documents exigés	Transcric (1990) inc.	Construction SRV inc.
Formule de soumission	x	x
Prix de soumission avant taxes	37 715,00 \$	58 710,00 \$
Taxes (14.975%)	5 647,82 \$	8 791,82 \$
Prix après taxes	43 362,82 \$	67 501,82 \$

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSE par M Billy Hovington et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'octroi du contrat de location de machinerie et de fourniture de matériaux à Transcie (1990) inc. au montant de 43 362,82 \$ taxes incluses ; le coût étant approprié à même le règlement d'emprunt 595 et ses amendements.

RÉSOLUTION 2021-10-335

**Analyse de soumission – Fourniture de matériaux d'aqueduc —
Travaux d'amélioration de la rue Savard**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux d'amélioration de la rue Savard, M. Jeannot Lepage directeur général, a procédé à un appel d'offres sur invitation le 27 septembre 2021 pour la fourniture de matériaux d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire invité est Produits BCM Ltée ;

CONSIDÉRANT QUE Produits BCM Ltée nous propose la fourniture de matériaux d'aqueduc pour un montant de 8 566,04 \$ taxes non incluses, le drain de chaussée et une sortie de caniveau pour un montant de 2 818,10 \$ taxes non incluses ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSE par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'octroi du contrat de fourniture de matériaux d'aqueduc, de drain de chaussée et de sortie de caniveau, à Produits BCM Ltée au montant de 13 088,91 \$ taxes incluses ; le coût étant réparti comme suit :

Règlement emprunt numéro 595 3 230,91 \$

Règlement emprunt numéro 597 9 858,00 \$

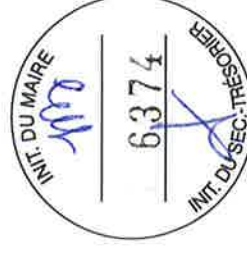
RÉSOLUTION 2021-10-336

Offre de services de Services Techniques SD

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'amélioration de la rue Savard doivent débiter sou peu dans le cadre de la TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés en régie municipale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit retenir un technicien d'expérience pour former le personnel municipal et pour mener à bien le projet;



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de
la Municipalité de Sacré-Coeur**

CONSIDÉRANT QUE Services Techniques SD nous propose leurs services, à un tarif horaire de 97,00 \$/heure pour la location d'un technicien de chantier avec véhicules et instrument (GPS ou ROBOT) sur un horaire de 45 heures par semaine et le service de technicien de bureau au tarif de 76,00 \$/heure, le tout, taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Isabelle Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de services de Services Techniques SD datée du 29 septembre 2021 aux tarifs proposés; le coût étant approprié à même le règlement d'emprunt 595.

RÉSOLUTION 2021-10-337

Fermeture de l'extrémité de la rue Tremblay

CONSIDÉRANT QU'Ambulance Demers demande à la municipalité de procéder au développement de la future rue située à l'extrémité de la rue Tremblay et donnant accès à la rue Gagné;

CONSIDÉRANT QU'Ambulance Demers a aménagé une partie de ce terrain pour donner un accès au stationnement arrière aux employés;

CONSIDÉRANT QU'Ambulance Demers constate un achalandage important sur cette portion de terrain, ce qui cause des dommages à l'aménagement réalisé;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder régulièrement à la réparation de la partie de terrain aménagée et d'informer Ambulance Demers que le dossier est mit à l'étude pour le prolongement de la rue Tremblay.

RÉSOLUTION 2021-10-338

Signataire pour demande de permis de voirie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'obtenir un permis de voirie du Ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

PAR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité demande au Ministère des Transports du Québec de lui accorder les permis de voirie et qu'elle autorise M. Jeannot Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier ou M. Maxime Gauthier, inspecteur municipal, à signer les permis de voirie et qu'à cette fin, la Municipalité de Sacré-Cœur s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Sacré-Coeur

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures dans leur état original et dégage le Ministère des Transports de toute responsabilité relativement aux interventions faites par la municipalité dans l'avenir sur les emprises des routes sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec situées sur le territoire de la municipalité.

RÉSOLUTION 2021-10-339

Analyse de soumission de MEI Assainissement pour la fourniture d'équipements pour l'installation septique au quai de L'Anse-de-Roche

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de réfection du quai de L'Anse-de-Roche, il est requis de procéder à une installation septique conforme ;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire invité est MEI Assainissement ;

CONSIDÉRANT QUE MEI Assainissement nous propose la fourniture d'équipements pour l'installation septique au quai de L'Anse-de-Roche (Filtre à matières grasses préfabriquées en béton, fosse septique préfabriquée en béton, bassin d'égalisation préfabriqué en béton) pour un montant d'environ 36 500,00 \$ taxes non incluses ;

CONSIDÉRANT QUE le MELCC doit au préalable autoriser l'installation septique ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSE par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'octroi du contrat de fourniture d'équipement pour l'installation septique au quai de L'Anse-de-Roche tel que proposé dans la soumission datée du 29 septembre 2021, S-221-212 à MEI Assainissement au montant de 41 965,88 \$ taxes incluses ; le coût étant approprié à même le règlement emprunt 585 et ses amendements.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le MELCC devra au préalable avoir autorisé le projet d'installation septique au quai de L'Anse-de-Roche.

RÉSOLUTION 2021-10-340

Analyse de soumission de Premier Tech pour la fourniture d'équipements pour l'installation septique au quai de L'Anse-de-Roche

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de réfection du quai de L'Anse-de-Roche, il est requis de procéder à une installation septique conforme ;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire invité est Premier Tech ;

CONSIDÉRANT QUE Premier Tech nous propose la fourniture d'équipements pour l'installation septique au quai de L'Anse-de-Roche (Écoflo et filtre COCO, Système de désinfection UV, contrôle de procédé, ingénierie et mise en route) pour un montant d'environ 54 500,00 \$ taxes non incluses ;



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de
la Municipalité de Sacré-Coeur**

CONSIDÉRANT QUE le MELCC doit au préalable autoriser l'installation septique ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSE par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'octroi du contrat de fourniture d'équipements pour l'installation septique au quai de L'Anse-de-Roche tel que proposé dans la soumission de Premier Tech datée du 12 juillet 2021 7272 - Marina Sacré-Coeur au montant d'environ 62 661,38 \$ taxes incluses ; le coût étant approprié à même le règlement emprunt 585 et ses amendements.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le MELCC devra au préalable avoir autorisé le projet d'installation septique au quai de L'Anse-de-Roche.

**Analyse de soumission de Transcie (1990) inc. pour l'implantation de
l'installation septique au quai de L'Anse-de-Roche**

Il est convenu de reporter ce point à une séance ultérieure.

**Analyse de soumission Mario Duchesne Électrique ajout de luminaire
au quai**

Il est convenu de reporter ce point à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION 2021-10-341

Travaux d'excavation du roc au quai de L'Anse-de-Roche

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux d'amélioration du quai de L'Anse-de-Roche, il est prévu de déplacer le chemin d'accès et d'excaver le roc;

CONSIDÉRANT QUE Transcie (1990) inc. nous a soumis une proposition estimée d'environ 60 000,00 \$ taxes non incluses pour les travaux de réfection de la chaussée du chemin du quai;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Tommy Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser les travaux de réfection de la chaussée et d'excavation du roc et ce, tel que proposé par l'estimation de Transcie (1990) inc. pour un montant d'environ 68 985,00 \$ taxes incluses (Les heures travaillées ainsi que les matériaux seront facturées au coût réel réalisé); le coût étant approprié à même le règlement 585.

RÉSOLUTION 2021-10-342

**Formation spécifique pour les opérateurs municipaux
en assainissement des eaux – Maxime Gauthier**

CONSIDÉRANT QU'il est requis que monsieur Maxime Gauthier obtiennent une formation en assainissement des eaux (OW-2) ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Sacré-Coeur

CONSIDÉRANT QU'une formation en assainissement des eaux de 120 heures se tiendra en ligne en janvier 2022 pour une durée d'environ 12 semaines selon l'horaire;

CONSIDÉRANT QUE le candidat devra se déplacer à Shawinigan pour deux journées d'atelier pratique ;

CONSIDÉRANT QUE pour procéder à l'inscription du candidat, il est requis que l'inscription à Emploi Québec soit réalisée au préalable ;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription sont d'environ 118,00 \$ par personne ;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription au Cegep de Shawinigan est requise au montant d'environ 2 950,00 \$ par personne taxes non incluses.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Isabelle Tremblay, il est résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil de la municipalité de Sacré-Cœur autorise l'inscription de monsieur Maxime Gauthier au programme de formation spécifique pour les opérateurs en assainissement des eaux (OW-2) à Emploi Québec au montant d'environ 118,00 \$: le coût étant approprié à même le budget régulier 2021 ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'inscription au Cégep de Shawinigan pour un montant d'environ 3 391,76 \$ taxes incluses et autoriser les frais de déplacement de monsieur Maxime Gauthier, pour les deux journées d'atelier pratique à Shawinigan : le coût étant approprié à même le budget régulier 2022 ;

Urbanisme

RÉSOLUTION 2021-10-343

Demande de dérogation mineure de monsieur Jean-Pascal Senglet

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Pascal Senglet demande une dérogation mineure numéro 2021-006 afin d'autoriser l'empiètement de 3.2 mètres d'une résidence en marge recul arrière prescrit de 8 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis du comité consultatif d'urbanisme portant le numéro de résolution 2021-011;

CONSIDÉRANT QUE refuser le projet pourrait créer des préjudices au demandeur;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Tommy Gauthier et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la demande de dérogation mineure aux fins de permettre l'empiètement de la résidence d'environ 3.2 mètres sur la marge recul arrière prescrit de 8 mètres tel que prescrit à la grille de spécifications du règlement de zonage numéro 210 et ce, tel que montré au plan d'arpentage fourni par Mathieu Tremblay en date du 24 août 2021.

Tourisme



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Sacré-Coeur

RÉSOLUTION 2021-10-344

Plan d'action sur l'attractivité et la rétention du milieu

CONSIDÉRANT QUE la Société de Développement de Sacré-Cœur (SDSC) souhaite mettre en œuvre un plan d'action qui se concentrera sur l'attractivité et la rétention du milieu;

CONSIDÉRANT QU'il a été déterminé que pour atteindre ses objectifs, ce travail devrait se faire avec une très grande implication et volonté de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour entreprendre les démarches nécessaires au déploiement de cet important projet, il est requis d'obtenir un engagement municipal de collaboration, de participation et de participation financière en considérant que :

- La Municipalité de Sacré-Cœur participe activement aux différentes étapes du processus;
- La Municipalité reconnaît que la Société de développement de Sacré-Cœur (SDSC) agit en tant que catalyseur;
- Les services d'une firme spécialisée dans ce domaine seront retenus par la Société de développement de Sacré-Cœur (SDSC);
- La Municipalité participe aux rencontres animées par la firme;
- La concertation avec tous les acteurs socio-économiques du milieu sera mise à profit;
- Ce processus permettra d'adopter un plan concerté et d'établir une liste des priorités;
- Cette démarche impliquera des actions locales et régionales;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'engagement municipal, la Société de développement de Sacré-Cœur (SDSC) retiendra les services de la meilleure firme qui accompagnera la SDSC dans ce travail;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide à la MRC sera déposée pour défrayer une partie des coûts qui y sont associés;

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de Sacré-Cœur (SDSC) assumera une partie jusqu'à concurrence de 5 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'un soutien financier est demandé à la municipalité pour un montant maximal de 10 000,00 \$.

CONSIDÉRANT QUE le ratio pourra s'appliquer dans le cas d'une facture moins onéreuse et l'ensemble des pièces justificatives pourront être soumises.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser une aide financière pour un montant maximal de 10 000,00 \$ à la Société de développement de Sacré-Cœur (SDSC) pour entreprendre les démarches nécessaires au déploiement d'un plan d'action qui se concentrera sur l'attractivité et la rétention du milieu; le coût étant approprié à même le budget régulier 2022.



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de
la Municipalité de Sacré-Coeur**

RÉSOLUTION 2021-10-345

Fonds d'Aide au Tourisme (FAT) - Site Web

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'Aide au Tourisme (FAT) veut soutenir le développement des destinations touristiques.

CONSIDÉRANT QUE le comité touristique de Sacré-Cœur souhaite consulter des firmes externes pour définir et mettre en œuvre une stratégie de communication dans le but de faire la promotion du village avec des outils adaptés pour répondre aux enjeux d'attractivité et de rétention.

CONSIDÉRANT QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Sacré-Cœur à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Jeannot Lepage, directeur général, à déposer et à signer une demande d'aide financière au FAT pour faire financer l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication.

RÉSOLUTION 2021-10-346

Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC)

CONSIDÉRANT QUE le Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) vise à aider les collectivités de tout le Canada à réaliser des projets d'infrastructure communautaire et à améliorer les infrastructures existantes afin qu'elles puissent se remettre des effets de la pandémie de COVID-19.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire construire des installations sportives extérieures, dont un terrain de soccer et des courts de tennis.

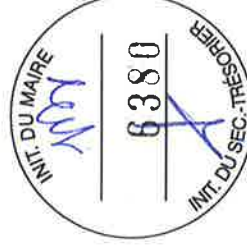
CONSIDÉRANT QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Sacré-Cœur à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Jeannot Lepage, directeur général, à déposer et à signer une demande d'aide financière au FCRC pour la construction de nouvelles installations sportives extérieures.

RÉSOLUTION 2021-10-347

**Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC)
(Promenade)**

CONSIDÉRANT QUE le Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) vise à aider les collectivités de tout le Canada à réaliser des projets d'infrastructure communautaire et à améliorer l'infrastructure existante afin qu'elles puissent se remettre des effets de la pandémie de COVID-19.



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de
la Municipalité de Sacré-Coeur**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire construire une promenade verte dans le cœur du village afin de revitaliser le centre-ville et créer des infrastructures vertes.

CONSIDÉRANT QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Sacré-Cœur à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M. Jeannot Lepage, directeur général, à déposer et à signer une demande d'aide financière au FCRC pour la construction d'une promenade verte dans le cœur du village.

RÉSOLUTION 2021-10-348

Fonds pour le transport actif (FTA) (Promenade)

CONSIDÉRANT QUE le Fonds pour le transport actif (FTA) veut soutenir les projets d'immobilisations qui encouragent un changement de mode par l'abandon de la voiture et qui améliorent la sécurité et la sûreté des Canadiens.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire construire une promenade piétonne et cycliste reliant les divers pôles d'activité au centre du village.

CONSIDÉRANT QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Sacré-Cœur à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Isabelle Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Jeannot Lepage, directeur général, à déposer et à signer une demande d'aide financière au FTA pour la construction une promenade piétonne et cycliste reliant les divers pôles d'activité au centre du village.

RÉSOLUTION 2021-10-349

Fonds pour le transport actif (FTA) bornes de vélo

CONSIDÉRANT QUE le Fonds pour le transport actif (FTA) veut soutenir les projets d'immobilisations qui encouragent un changement de mode par l'abandon de la voiture et qui améliorent la sécurité et la sûreté des Canadiens.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire installer deux bornes de vélo en libre-service (10 vélos) sur son territoire dans l'optique de réduire l'utilisation de véhicules motorisés dans le centre-ville.

CONSIDÉRANT QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Sacré-Cœur à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M. Jeannot Lepage,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Sacré-Coeur

directeur général, à déposer et à signer une demande d'aide financière au FTA pour l'installation deux bornes de vélo en libre-service.

RÉSOLUTION 2021-10-350

Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) - Capitainerie

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) vise à renforcer le développement et la consolidation d'attraits touristiques qui présentent un effet structurant pour leur région;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire construire une nouvelle capitainerie sur le quai de L'Anse-de-Roche afin d'accroître l'attractivité du pôle touristique qu'est L'Anse-de-Roche pour les visiteurs locaux et internationaux.

CONSIDÉRANT QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Sacré-Cœur à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Jeannot Lepage, directeur général, à déposer et à signer une demande d'aide financière au PARIT pour la construction d'une capitainerie sur le quai de L'Anse-de-Roche.

RÉSOLUTION 2021-10-351

Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) – Promenade verte

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) vise à renforcer le développement et la consolidation d'attraits touristiques qui présentent un effet structurant pour leur région;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire construire une promenade verte dans le cœur du village afin d'accroître l'attractivité du centre-ville pour les visiteurs locaux et internationaux.

CONSIDÉRANT QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Sacré-Cœur à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M. Jeannot Lepage, directeur général, à déposer et à signer une demande d'aide financière au PARIT pour la construction d'une promenade verte au cœur du village.

RÉSOLUTION 2021-10-352

Convention de modification 2021-2022 Programme de soutien aux politiques familiales municipales

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Sacré-Coeur

- à augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- à appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Coeur a présenté sous les résolutions 2017-12-411, 2020-02-56 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Coeur désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Isabelle Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur Jeannot Lepage, directeur général à signer au nom de la Municipalité de Sacré-Cœur, la convention de modification de la convention d'aide financière 2017-12-411, 2020-02-56 dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

Dépôt du rapport de fin d'été – Camp de jour 2021 - Piscine 2021

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport de fin d'été des monitrices de camp de jour 2021 et piscine 2021.

CONSIDÉRANT QUE des aliments peuvent devenir périssables, il est convenu de remettre ceux-ci à l'Alliance des femmes de Sacré-Cœur.

RÉSOLUTION 2021-10-353

Demande de location du restaurant du centre récréatif

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Villeneuve demande, dans une correspondance reçue le 29 septembre 2021, de pouvoir louer et exploiter le restaurant du centre récréatif lorsque le centre récréatif est ouvert, lorsque la salle communautaire est louée et lorsqu'il y a des activités extérieures sur le site du centre récréatif ;

CONSIDÉRANT QUE M. Villeneuve s'engage à détenir une police d'assurance d'un montant de 2 000,00 \$ en cas de sinistre ou de tout autre dommage ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire offrir à la population de Sacré-Cœur la location du restaurant ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur Jeannot Lepage à publier un avis public pour offrir à la population de Sacré-Cœur la possibilité de louer le restaurant du centre récréatif;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Jeannot Lepage et madame Nancy Lamontagne à retenir le meilleur candidat ayant soumis une offre pour la saison 2021 et 2022.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Sacré-Coeur

RÉSOLUTION 2021-10-354

Demande de partenariat Les Élans de Sacré-Cœur

CONSIDÉRANT QU'une équipe de soccer a vu le jour à Sacré-Cœur en 2021, en partenariat avec l'Association de soccer des Escoumins et soutenu par la Société de Développement de Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT QUE (quatre-vingt-dix) 90 jeunes se sont joints à l'équipe de soccer ;

CONSIDÉRANT le succès de l'organisation, il est demandé de poursuivre pour une période de trois ans, soit pour l'année 2022, 2023 et 2024 ce qui suit :

- Prêt du terrain de baseball en attendant celui de l'école ;
- Prêt de ballons de soccer, les pastilles et les cônes;
- Installation des buts les jours de pratiques;
- Mettre à notre disposition un local du centre récréatif pour entreposer le matériel ;
- Poursuivre la participation financière de la Municipalité en remboursant 20 \$/inscription à l'équipe Les Élans de Sacré-Cœur;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Tommy Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser sur une période de trois ans, soit 2022, 2023 et 2024 les supports suivants :

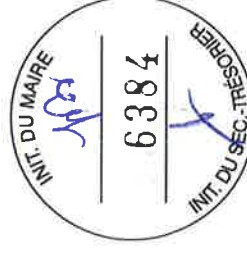
- Prêter et réserver le terrain de baseball en attendant celui de l'école ;
- Prêter les ballons de soccer, les pastilles et les cônes;
- Installer les buts les jours de pratiques;
- Mettre à notre disposition un local du centre récréatif pour entreposer le matériel ;
- Poursuivre le soutien financier de la Municipalité en remboursant 20 \$/inscription à l'équipe Les Élans de Sacré-Cœur.

RÉSOLUTION 2021-10-355

Activités ÉLÉ à la bibliothèque municipale de Sacré-Cœur en rapport avec le développement d'activité d'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques chez les enfants d'âge préscolaire

CONSIDÉRANT QUE les activités se feront tous les samedis de 10 h à 12 h et débuteront le 30 octobre 2021 pour une période de 8 semaines, se terminant le 18 décembre 2021. Durant cette période il y aura, séance de lecture, jeux de compréhension, bricolage thématique et animation active en chanson ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement est financé par le Ministère de la Famille au montant de 2 300,00 \$ incluant les taxes et de la Municipalité de Sacré-Cœur au montant de 604,00 \$ incluant les taxes ;



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de
la Municipalité de Sacré-Coeur**

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la tenue d'activité d'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques chez les enfants d'âge préscolaire à la Bibliothèque Municipale de Sacré-Cœur financé par le Ministère de la Famille pour un montant de 2 300,00 \$ et de 604,00 \$ par la Municipalité de Sacré-Cœur; le coût étant approprié à même le budget régulier 2021.

Incendie

Dépôt

Dépôt du rapport des activités du mois de septembre 2021 en incendie

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport d'intervention et des activités du service incendie pour le mois de septembre 2021.

RÉSOLUTION 2021-10-356

Démission du technicien en prévention incendie et pompier volontaire

CONSIDÉRANT QUE M. Ken Gagnon a remis sa démission en date du 20 septembre 2021 comme technicien en prévention des incendies et comme pompier volontaire ;

CONSIDÉRANT QUE les frais engagés pour cette formation sont de 380 \$ pour les frais de scolarité ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la démission de M. Ken Gagnon à titre de préventionniste ainsi que de pompier volontaire.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de récupérer auprès de monsieur Ken Gagnon les frais engagés pour cette formation de 380 \$ pour les frais de scolarité;

RÉSOLUTION 2021-10-357

Affichage du poste de technicien en prévention des incendies

CONSIDÉRANT QUE le nouveau technicien en prévention des incendies a quitté ses fonctions en date du 20 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle formation de préventionniste commencera à l'automne 2022 au Cégep de Chicoutimi ;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de procéder à la réouverture du poste de technicien en prévention des incendies ;

CONSIDÉRANT QU'il serait préférable de faire accomplir la tâche de préventionniste au prochain candidat avant le début de la session du Cégep de Chicoutimi prévue à l'automne 2022 afin de déterminer si le poste convient au candidat retenu ;



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de
la Municipalité de Sacré-Coeur**

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'affichage du poste de technicien en prévention des incendies.

Demandes d'aide financière

**Demande d'aide financière de Centraide Haute-0Côte-Nord
Manicouagan.**

Il est convenu de ne pas donner suite à la demande d'aide financière de Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan.

Affaires nouvelles

DÉPÔT

Dépôt des permis émis – septembre 2021

Dépôt du rapport des permis émis pour le mois de septembre 2021, préparé par M. Maxime Gauthier, directeur des travaux publics et urbanisme.

RÉSOLUTION 2021-10-358

Ajournement de la séance du conseil municipal

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit ajournée au jeudi 7 octobre 2021 à 17 h 15.

RÉSOLUTION 2021-10-359

Levée de la séance

Il est proposé par M. Tommy Gauthier que la séance soit levée à 20 h 20.

Lise Boulianne
Lise Boulianne, maire

Jeannot Lepage
Jeannot Lepage, directeur général
et secrétaire-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE
TOUTES LES RÉSOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-
VERBAL.

Lise Boulianne
Lise Boulianne, maire



N° de résolution
ou annotation